

20120326_DL_04

OBJET :

Indemnisation du passage
en domaine privé à NIBAS

Date de convocation :
20 mars 2012

Date de séance :
26 mars 2012

Date d'affichage :
19 avril 2012

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le vingt-six mars à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Le raccordement en fibre optique du collège de FRIVILLE ESCARBOTIN nécessite le passage sur une propriété privée pour laquelle le syndicat mixte a sollicité l'accord du propriétaire - exploitant. Il convient donc de prévoir les indemnités de dédommagement conformément à la réglementation.

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le projet de travaux à réaliser sur la commune de NIBAS,
- Vu le barème établi par le service foncier de la Chambre d'Agriculture pour l'année 2010/2011,
- Vu le projet d'accord amiable d'autorisation de passage à conclure avec la personne concernée,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le versement d'une indemnité de 198,81€ à Monsieur Philippe SUEUR, propriétaire et exploitant de la parcelle F24 à NIBAS concernée par l'intervention de Somme numérique sur le réseau en fibre optique, est approuvé.

ARTICLE 2 : La somme sera prélevée sur le budget annexe du syndicat mixte.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.